

[Text]

I want to make one other comment on the remark that Mr. Heap made about instructions being the same for both the case presenting officers and the adjudicators. I think if we think it through, Mr. Heap, we would have collusion between both sides of the fence. You would complain just as much on second thought on that one, would you not?

Mr. Heap: No, I do not think so.

• 1635

Mr. Johnson: No? If the case presenting officers were given the same—

Mr. Heap: I do not understand why these instructions should be secret.

Mr. Johnson: I heard that. I am just saying that if heads of the two organizations colluded and gave their people the same instructions, we would be as upset about that as—

Mr. Heap: Give them these different instructions, but let the right hand know what the left hand is doing. We are talking about efficiency, about getting things moving. We have a system that is badly bogged down. Apart from the person who thinks his chance is better with humanitarian, if he can do it in an hour or two in a humanitarian hearing instead of taking a whole afternoon—or perhaps several afternoons—in the much more rigorous and slower-moving credible basis, why should he have to pay a lawyer's fees for a longer time, and why should we have to use up more of the adjudicator's time when we are running behind and creating a backlog?

Mr. Johnson: I am with you. That is what I am trying to find out.

Mr. Heap: If they would talk with each other instead of pretending that one is working in Mars and the other in Neptune, they might be able to facilitate these things.

Mr. Mulder: I certainly realize the complexity of the process, but the adjudication people talk quite often with the immigration and the case presenting officers. We have to be careful of what they talk about, because the case presenting officer could privately try to influence an adjudicator. But on procedural rules generally, or the way they manage the system, there are a lot of day-to-day discussions between the case presenting officer or the adjudicators and the people in charge of the immigration component. There is a lot of discussion going on.

The reason Mr. Dougall issued the instructions—which are not secret, by the way, but publically available at any time—was that we did not think our case presenting officer should get involved in running the actual inquiries. That is for the adjudication officer to decide, not for our case presenting officer. So we advised him not to get involved in those legal or procedural issues.

As to what Mr. Johnson said, we had about 24,000 cases that had gone through humanitarian and compassionate grounds. Quite a number had already gone all the way through the system, I think 10,000 or so. The question was whether you take all these others, based on the view of the claimant or as a procedural rule, and send them all back through humanitarian and compassionate grounds again.

[Translation]

J'aimerais faire une autre observation en ce qui concerne la remarque de M. Heap au sujet des directives qui seraient les mêmes pour les agents chargés de présenter les cas et pour les arbitres. Si on y pense bien, monsieur Heap, les deux côtés pourraient alors être de connivence. On pourrait alors s'en plaindre tout autant que dans le premier cas, n'est-ce pas?

M. Heap: Non, je ne le pense pas.

M. Johnson: Non? Si les agents chargés de présenter les cas recevaient les mêmes... .

M. Heap: Je ne comprends pas pourquoi ces directives devraient être secrètes.

M. Johnson: J'ai entendu. Je disais tout simplement que si les chefs des deux organismes étaient de connivence et donnaient à leurs employés les mêmes directives, cela nous ennuierait tout autant que... .

M. Heap: Donnez-leur ces différentes directives, mais laissez savoir à la main droite ce que fait la main gauche. Nous parlons d'efficacité, nous voulons accélérer le processus. Le système est complètement embourré. Si une personne croit que ses chances seront meilleures lors d'un examen des raisons d'ordre humanitaire qui prendra une heure ou deux plutôt que tout un après-midi ou peut-être même plusieurs après-midi—comme c'est le cas pour une audience de vérification du bien-fondé qui est beaucoup plus rigoureuse et beaucoup plus lente—pourquoi devrait-il payer un avocat pour plus longtemps et pourquoi devrions-nous prendre davantage le temps de l'arbitre en prenant du retard et en créant un arriéré?

M. Johnson: Je suis d'accord avec vous. C'est ce que j'essaie de savoir.

M. Heap: S'ils se parlaient plutôt que de prétendre que l'un travaille sur la planète Mars et l'autre sur Neptune, ils pourraient peut-être faciliter le processus.

M. Mulder: Il s'agit d'un processus extrêmement complexe, mais les arbitres communiquent assez souvent avec les agents d'immigration et les agents chargés de présenter les cas. Nous devons faire attention à ce dont ils parlent, car l'agent chargé de présenter les cas pourrait essayer d'influencer un arbitre en privé. Mais généralement, selon les règles de procédure, au cours du processus il y a de nombreuses discussions au jour le jour entre les agents chargés de présenter les cas ou les arbitres et les gens responsables au niveau de l'immigration. Il y a beaucoup de discussions à ce niveau-là.

La raison pour laquelle M. Dougall a émis les directives—qui, au fait, ne sont pas secrètes, mais bien du domaine public—c'est que nous ne croyons pas que l'agent chargé de présenter les cas devrait participer aux décisions quant aux enquêtes. C'est à l'arbitre de prendre une décision, non pas à l'agent chargé de présenter les cas. Nous lui avons donc conseillé de ne pas intervenir dans ces questions procédurales ou juridiques.

Quant à ce que M. Johnson a dit, 24,000 cas ont été étudiés pour considérations humanitaires. Je crois qu'environ 10,000 de ces cas avaient déjà passé par tout le processus. La question était de savoir s'il fallait renvoyer tous les autres cas à un autre examen des motifs d'ordre humanitaire, parce que le demandeur le souhaite, ou selon une règle de procédure.